



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Algérie

Question au Gouvernement n° 1497

Texte de la question

## MASSACRE DES MOINES DE TIBÉHIRINE EN 1996

M. le président. La parole est à M. François Loncle, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. François Loncle. En 1996, il y a treize ans, en Algérie, sept moines français de Tibéhirine étaient capturés dans leur monastère de la Mitidja, puis, assassinés et décapités. Ce massacre effroyable avait été officiellement attribué, côté algérien comme côté français, au groupe islamique armé, le GIA algérien.

Aujourd'hui, des informations émanant de plusieurs sources, et notamment le témoignage devant la justice française du général François Buchwalter, officier supérieur des services français, nous indiquent que les sept trappistes français ont ou auraient été tués par l'armée algérienne au cours d'une opération de ratissage ayant très mal tourné.

Le général Buchwalter a reconnu devant le juge qu'on lui avait demandé de se taire sur ce qu'il savait. Il avait pourtant rendu compte par écrit et dans le moindre détail des faits recueillis au ministère de la défense et à l'ambassadeur de France à Alger qui lui avait dit de ne rien communiquer.

Notre ancien collègue, le juge antiterroriste Alain Marsaud, vient d'affirmer ce matin que cette affaire a été volontairement enterrée par les autorités françaises.

Pourquoi cette loi du silence ? Quelles sont les autorités françaises qui l'ont ordonnée, puis couverte ? Au-delà des explications que l'on doit demander aux autorités algériennes - ce qu'a fait ce matin le Président de la République -, va-t-on aujourd'hui, dans notre pays, permettre que s'exprime enfin la vérité ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie, ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés*. L'émotion qui a saisi la France et le monde entier au moment de l'assassinat des moines de Tibéhirine est toujours présente.

Un dépôt de plainte avec constitution de partie civile pour enlèvement, séquestration et assassinat a eu lieu en décembre 2003. Une information judiciaire a été diligentée dans les deux mois.

Depuis, de nombreuses investigations ont été menées par les magistrats instructeurs. Ceux-ci disposent et continueront de disposer de tous les moyens pour mener à bien leur enquête, y compris en matière de coopération internationale. Des témoignages ont été recueillis ; celui dont vous faites état apporte un élément nouveau qui fera l'objet d'investigations supplémentaires.

Le Président de la République a dit de la façon la plus claire que tout serait mis en oeuvre pour connaître les auteurs et les conditions de cet assassinat, et pour que la lumière soit faite, y compris si cela doit passer par la levée du secret défense.

Comme le Président de la République et comme l'ensemble du Gouvernement, je suis particulièrement attachée à ce que la vérité soit faite.

M. André Wojciechowski. Très bien.

Mme Michèle Alliot-Marie, *garde des sceaux*. Nous le devons d'abord à la mémoire des victimes et à leurs familles, mais également à la réputation et à la hauteur de la justice de la France qui s'appuie sur la transparence et la recherche absolue de la vérité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. François Loncle](#)

**Circonscription :** Eure (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1497

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Justice et libertés (garde des sceaux)

**Ministère attributaire :** Justice et libertés (garde des sceaux)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juillet 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 juillet 2009